À l'intention du directeur :

1. _____, (la « partie garantie »), notifie par la présente l'intérêt de sécurité décrit à l'annexe « A » ci-jointe et demande que le présent avis de sécurité soit enregistré et que les détails soient inscrits dans l'extrait du ou des titres connexes.

2. L'adresse de la partie garantie pour la signification est la suivante :

En date du _____ 20_.

(Nom légal de la partie garantie)

par

_____
(Nom et titre du signataire)

Formulaire nº 4 – Instructions

1. Insérez le nom légal approprié de la partie garantie.

2. Fournissez les informations suivantes dans l'annexe « A » à joindre :

   a) une description de la nature de la sécurité créée eu égard à la définition d'« intérêt de sécurité » conformément au paragraphe 102(1) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador*;

   b) une description des documents donnant lieu à l'avis de sécurité, y compris la date à laquelle et la personne de qui l'intérêt de sécurité a été acquis;

   c) le type et le numéro du titre, ou de la part du titre, qui fait l'objet de l'intérêt de sécurité.

3. Insérez l'adresse de la partie garantie pour la signification.

4. Le présent document doit être daté et signé en indiquant le nom légal de la partie garantie ainsi que le nom et le titre du signataire.

5. Les droits appropriés exigés doivent être soumis avec l'avis de sécurité, payables à « l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ». Les droits peuvent être consultés sur le site Web du C-TNLOHE sous la rubrique **Annexe des formules de calcul des droits – Tableau 1 – Formules de calcul des droits.**

N.B. : Les parties sont encouragées à soumettre un projet de formule à l'examen du directeur avant de faire signer les formules par les parties concernées. Ainsi, des ajustements pourront être effectués à l'avance, ce qui réduira le nombre de formulaires rejetés en raison d'irrégularités ou d'erreurs.